

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2011 EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

date de la convocation : le lundi 21 février 2011

ETAIENT PRESENTS : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* à Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint*.
Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal* à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal*.
Monsieur Bernard ROSSI, *Conseiller Municipal* à Madame Béatrice CALIZZANO, *Conseillère Municipale*.

ABSENTE :

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale*.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	25 + 3 P

Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe*, est désignée à l'unanimité à 28 voix pour (25 + 3 P), comme secrétaire de séance.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,

MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte :

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

Le PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2011 est déclaré **ADOPTÉ**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 3 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*. Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Communale de délibérer en outre sur la modification de l'ordre du jour :

Modification de l'ordre du jour, il conviendrait d'ajouter une question diverse suivante :

- Convention entre la commune et la Société Nationale de Sauvetage en Mer, pour la mise à disposition de nageurs sauveteurs pendant les mois de juillet et d'août 2011.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 3 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*. Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*. Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

FINANCES – BUDGET – MARCHES PUBLICS :

Monsieur Bernard ROSSI rejoint la séance à 17h15 au cours de l'examen de la séance relative au débat d'orientation budgétaire 2011. (28 voix 26 + 2 P)

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE – EXERCICE 2011.

Monsieur le MAIRE expose :

La séance du Conseil Municipal de ce soir est essentiellement consacrée à un sujet d'importance : le Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2011.

Je souhaite vous rappeler que la mise en œuvre de cette démarche constitue la phase préalable de chaque cycle budgétaire annuel, dont l'étape majeure sera l'adoption du budget primitif 2011, prévue le 24 mars prochain.

Toutefois, avant d'entamer le débat proprement dit et en complément des documents qui vous ont été fournis en annexe de la note explicative de synthèse, il m'apparaît important de vous apporter quelques pistes susceptibles d'alimenter ce débat.

Cette année encore, tout comme en 2009 et en 2010, les mêmes principes de base vont conduire notre action et nous permettre d'élaborer un budget ambitieux mais réaliste, conforme à nos aspirations et respectueux de nos engagements.

Ces principes répondent aux objectifs suivants :

- **Stabilité de la fiscalité locale :**

Les taux des quatre taxes vont être ainsi contenus à leur niveau existant; la variation obtenue du produit reposant uniquement sur l'augmentation des bases. S'agissant de la Contribution Économique Territoriale, qui remplace la Taxe Professionnelle, la recette correspondante sera désormais encaissée par la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, et reversée en grande partie à la Ville sous la forme d'une allocation compensatrice.

- **Maîtrise des dépenses courantes :**

Les dépenses de fonctionnement courantes – hors charges de personnel – seront stabilisées à un niveau proche de celles de l'année 2010. Il s'agit d'un objectif essentiel, qui doit permettre comme en 2009 et en 2010, de dégager un montant d'autofinancement élevé.

- **Niveau élevé d'investissement :**

Sur la base des engagements figurant dans notre programme, divers travaux et équipements structurants seront mis en œuvre ou poursuivis au cours de cet exercice budgétaire; je vous les présenterai dans un instant.

1) **Limitation du recours à l'emprunt :**

Malgré une politique ambitieuse d'investissement qui va donc se poursuivre en 2011, il conviendra grâce à des ressources propres importantes, de limiter le recours à l'emprunt afin de ne pas obérer les possibilités de remboursement des prochaines années.

A cet égard, je souhaite vous indiquer que la mobilisation d'emprunt s'est élevée à 400 000,00 € en 2010, ce qui a permis de diminuer encore l'encours de dette. N'en déplaise à certains...

Concernant l'exercice 2011, les équipements suivants seront prévus dans le Budget :

► **Les dépenses de frais d'études :**

- la modification et/ou la révision partielle du Plan Local d'Urbanisme
- les études de la ZAC « Cheylane - Château Vert »

► **Les dépenses d'acquisition :**

- Achat de mobilier urbain (abri-bus, bancs, jardinières, panneaux ...etc)
- Achat de divers matériels pour les services municipaux (mobilier, informatique, gros outillage ...etc)
- Achat de véhicules et d'engins (camion nacelle, minibus, etc...)
- Achat de tapis de plage pour les Personnes à Mobilité Réduite

► Les dépenses de travaux :

■ Travaux de bâtiments :

- Réfection du groupe scolaire des Bormettes
- Travaux de « gros entretien » de divers bâtiments communaux
- Achèvement des salles polyvalentes et des logements (Le Chêne et l'Olivier 2)

■ Travaux de voirie et réseaux divers :

- Réfection du lotissement Les Cardarines
- Réfection de la rue des Jardins
- Réalisation du piétonnier Brutinel
- Réfection des ronds-points Ducourneau et « Francia »
- Aménagement de la voie d'accès à la nouvelle caserne de gendarmerie
- Travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux dans le cadre du SYMIELECVAR
- Divers travaux de voirie, dans différents secteurs de la Commune dont la localisation sera définie ultérieurement (marché à bons de commande)

► Les dépenses diverses :

- Création de deux courts de tennis
- Création d'une aire de skate-park
- Aménagement de l'espace naturel de la Brûlade
- Installation d'un système de vidéo-surveillance
- Renforcement de divers réseaux ERDF
- Installation d'une clôture et de nouveaux jeux dans la cour de l'école du Moulin-Vieux

Je vous proposerai donc, dès le 24 mars prochain, un budget cohérent et réaliste, qui s'inscrit dans la poursuite des actions mises en œuvre depuis bientôt trois ans, et dont les Londais comme nos visiteurs, ont pu mesurer les nombreux effets bénéfiques...

Une dynamique a été ainsi mise en route, grâce à nos efforts conjugués. Je vous inviterai donc, dans un environnement économique et social contraint, à maintenir le cap et à trouver le juste équilibre entre un niveau d'investissement ambitieux et la maîtrise de nos grands équilibres financiers.

2011 sera une année charnière de cette mandature, pour les réalisations dans les domaines des équipements publics et de l'aménagement urbain.

Plus que jamais, nous serons vigilants et tenaces dans leur aboutissement.

Après une année 2010 dédiée au cadre de vie et à notre environnement, notre équipe municipale poursuivra son action, en 2011, à travers l'émergence de projets structurants tout comme elle continuera de porter une attention toute particulière à l'embellissement de ses lotissements.

S'il est un projet pour lequel nous nous sommes battus et qui devenait une urgence, c'est bien celui de **la reconstruction de l'école des Bormettes.**

Dès le mois de mars prochain, la construction de la nouvelle école va débuter puisque les marchés de travaux ont pu être notifiés aux entreprises retenues, la semaine dernière.

Fini les salles de classes et réfectoire inadaptés, fini les espaces de jeux hors d'âge..., cette nouvelle école répondra aux normes de haute qualité environnementale; elle sera fonctionnelle et gaie.

Rappelons que cet engagement représente un investissement conséquent sur notre budget communal puisque le coût global de l'opération est de 4 500 000 euros, qui sera réparti sur deux exercices budgétaires.

Dans la continuité des projets structurants, 2011 verra l'achèvement du programme de logements «**Le Chêne et l'Olivier 2**» avec la construction de 8 logements en accession à la propriété et la réalisation d'une salle de musculation pour tous, ainsi que d'une salle polyvalente dédiée aux associations. Plus de 1 500 000,00 € seront consacrés à la finalisation de cette opération.

A ce premier programme immobilier, succèdera un second plus important qui sera localisé à proximité de la salle Yann-Piat sur le terrain cédé par la Ville. Ce seront ici près de 55 logements qui vont être construits, dont 14 logements sociaux.

Nous nous attacherons ainsi à proposer des logements locatifs ou en accession à la propriété à des prix modérés.

En 2011, plus de 50 000,00 € seront consacrés à des frais d'études de la future zone urbanisable du Châteauevert. Sur cet espace de 7 hectares à enjeux majeurs pour la Ville, il s'agira de maîtriser l'extension urbaine, tout en proposant une offre diversifiée en logements et équipements à destination des Londaïs.

Et puis, comment ne pas évoquer **la future gendarmerie** ?

Située dans le quartier de La Cheylane, elle devrait être mise en service en juin 2011, après un an de travaux.

Sachez que nous continuerons à être les acteurs privilégiés de votre sécurité avec, il convient de le rappeler, une Police Municipale dont les effectifs ont été augmentés tout comme les moyens qui leur ont été alloués.

Avec l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance en 2011, qui sera associé à l'opération «**Tranquillité Vacances**», je sais que nous mettons tout en oeuvre pour que la sécurité des personnes et de leurs biens soit préservée à La Londe.

2011 verra également la poursuite du grand programme de **rénovation de la voirie** qui dure depuis maintenant près de trois ans. 650 000,00 € de travaux seront budgétisés en 2011 pour diverses réalisations destinés à moderniser nos rues.

Quant à la route du Pansard, des travaux visant à améliorer l'assainissement vont être entrepris à l'automne 2011 avant que ne soit rénové, en deux phases, en 2012 puis en 2013 la totalité de l'enrobé grâce à l'aide du Conseil général.

Les lotissements feront également l'objet de notre attention: après la Bastide Neuve et la place des Sarmets en 2010, il y aura en 2011, la réfection des **Cardarines**, la rue des **Jardins**, la totalité des parkings, des cheminements et des réseaux du **Petit-Bois**.

Et puis, en 2011 il s'agira surtout de savoir préparer l'avenir, un avenir que nous souhaitons serein.

Préparer l'avenir, ce sera être capable de répondre à l'attente de nos seniors lorsqu'ils réclament une **résidence services médicalisée** avec la présence de médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes et à laquelle seront adjoints un **centre de balnéothérapie** et une **maison médicale**.

Le PLU ayant été approuvé, une première étape a été franchie en 2010. L'année 2011 va nous permettre de choisir l'opérateur et de finaliser le dossier. Cette construction sera réalisée dans les deux années à venir : je m'y suis engagé.

Préparer l'avenir, ce sera la possibilité pour notre ville d'améliorer les conditions d'accueil de nos ports avec des opérations de dragage qui devraient enfin débiter. Nous engagerons en 2011 une véritable réflexion d'aménagement et d'embellissement de la place Georges Gras et du Carré du port. L'arrivée vers la mer doit impérativement être plus esthétique, plus cohérente, plus fonctionnelle, plus harmonieuse pour être la plus belle vitrine de notre Commune.

Préparer l'avenir, ce sera conforter La Londe comme une ville qui prête la plus grande attention à la propreté de ses rues, à la beauté de ses espaces verts et de ses ronds-points, à la remise en état de ses trottoirs, de son réseau routier, à la poursuite de la mise aux normes de ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite, à l'amélioration du traitement de nos eaux usées par un système de rayonnement UV avec une incidence certaine sur la qualité de nos eaux de baignade.

Préparer l'avenir, ce sera aussi la capacité d'offrir à nos enfants des conditions d'accueil optimales dans la crèche des **Bornettes** qui sera agrandie tout comme dans nos écoles et notamment dans l'enceinte de l'école primaire du **Moulin-Vieux** dont la cour de récréation sera entièrement repensée. Et également continuer de proposer à nos adolescents des sorties, des animations pour lesquelles les listes d'attentes sont toujours plus longues. La création d'un nouveau skate-park et d'une piste de bi-cross viendra sans doute satisfaire ceux qui les réclamaient avec insistance.

Préparer l'avenir ce sera également dynamiser notre politique de promotion touristique avec l'arrivée très prochaine d'une nouvelle directrice à la tête de l'office.

Et d'avenir il en sera également question lorsque cette année nos services municipaux continueront à se moderniser avec, dans la prolongation du guichet unique pour les familles, un paiement en ligne qui sera bientôt proposé.

Mais pour notre Ville, la question la plus fondamentale ne sera pas seulement celle de son développement, elle sera aussi celle de la vision que nous avons de notre ville de demain.

Nous voulons : une Ville réconciliée avec elle-même, une Ville qui redoublera d'efforts pour résorber des difficultés économiques ou d'isolement de ses habitants grâce à un centre communal d'action sociale toujours plus attentif.

Une Ville qui, par la conception de son urbanisation maîtrisée et préservée, le soutien indéfectible à son tissu associatif, la qualité de ses équipements, la construction prochaine du gymnase dans l'enceinte du collège, la diversité de ses festivités et de son offre culturelle, propose à chacun la condition d'un plein épanouissement.

Une Ville qui ait la volonté de préserver et de mettre en valeur ses espaces naturels où chacun ait plaisir à se retrouver. Je pense ici à l'aménagement des terrains de la **Brûlade** qui devraient débiter si le Conseil Général confirme son engagement à nos côtés sur ce projet.

Une Ville dont l'unique objet soit le bien-être des femmes et des hommes qui l'habitent. Une ville attachée à son esprit de clocher, à son identité qui constituent des gages de proximité, de force et de chaleur humaine.

Je crois que cette période de crise, si elle suscite le doute, peut aussi être porteuse de raisons d'espérer.

Je voudrais vous dire combien je suis heureux de vivre ma mission à votre service, au service de l'intérêt général, au service de votre avenir.

Un avenir où chacun d'entre-vous peut espérer une vie meilleure, pour soi-même et pour ses enfants. Et j'y veille chaque jour avec un engagement sans faille, avec une force de travail bien présente, avec passion, avec détermination.

Vous le voyez, l'année 2011 promet d'être aussi intense que la précédente.

Je le dis avec force et avec une détermination sans faille, nous maintiendrons le cap que nous nous sommes fixés, celui d'une ville en mouvement, conviviale, solidaire, citoyenne et tournée vers l'avenir.

J'espère ainsi vous avoir donné le sens et la mesure de l'action que nous comptons mettre en œuvre pour La Londe.

Après trois ans de gestion assurés par notre équipe, et à mi-mandat, le bilan est tout de même parlant puisque sur les 8 grands projets structurants que nous vous avons proposés, 5 sont d'ores et déjà lancés et en très bonne voie.

Au discours de « politique générale », doit maintenant succéder le débat d'orientations budgétaires proprement dit.

Je vous prie donc de bien vouloir me faire part de vos observations concernant les orientations budgétaires que je viens d'évoquer, et vous invite à l'instauration d'un véritable débat.

La parole est ensuite laissée aux membres de l'assemblée délibérante.

INTERVENTION AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE POUR LA LONDE :

Madame Béatrice CALIZZANO procède à la déclaration suivante :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2011

On retiendra du document fourni pour servir de base à ce débat, deux grands points au plan des données nationales :

Premièrement, l'application d'une politique de rigueur qui impose le gel des concours financiers de l'état aux collectivités locales, et cela pour 3 ans. Appelons les choses par leur nom, ce gel équivaut en fait à une baisse des dotations, dans la mesure où celles-ci ne sont plus indexées sur la hausse des prix prévisionnelle, soit 1.5%. Il est donc clair que le désengagement de l'état, que nous avons déjà pointé par le passé est bel et bien une réalité, dans un contexte économique et social particulièrement difficile pour les familles.

Deuxièmement une nébuleuse de dispositifs tous plus compliqués les uns que les autres, qu'il s'agisse de compensation de suppression d'impôt, comme la TP, de contrepartie d'impôts payés par les collectivités locales, comme le FCTVA, ou encore de prélèvement et de redistribution avec le projet de fonds de péréquation du bloc communal. Un véritable écran de fumée dont on pourrait se dire qu'il tient du camouflage ! Dans tout cela une chose est claire : la revalorisation des bases de fiscalité de 2% pour la taxe d'habitation et le foncier qui touchera les ménages, même si les taux communaux ne bougent pas.

En résumé, et si nous schématisons, l'état donne moins, et prend davantage !

En ce qui concerne la situation financière de la ville et le projet de budget 2011, on comprend que la conjoncture invite à la prudence, ce que nous observons dans le choix du vocabulaire. D'un programme d'investissement élevé et ambitieux, on passe à « un soutien à l'effort d'équipement, en l'adaptant au mieux à la réalité budgétaire ». Une analyse partielle montrerait que vous avez profité des finances saines laissées en 2008, auxquelles sont venues s'ajouter la hausse des impôts locaux dès votre arrivée et des recettes exceptionnelles conséquentes (convention relative au FCTVA par exemple), pour réaliser des projets déjà lancés pour la plupart par la précédente municipalité.

Revenons à l'exercice 2011 que vous abordez avec un pragmatisme de bon aloi.

Le fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses, nous ferons deux observations. D'abord la progression des charges de personnel que vous présentez comme inévitable, alors que vous n'avez cessé de dénoncer ce fait par le passé, et alors même que vos intentions étaient de redéployer au lieu de recruter, et de recourir aux emplois saisonniers en nombre limité. Les recrutements ont bel et bien continué, comme nous avons pu le constater au fil des conseils, mais plus inquiétant, si la tendance remarquée à faire appel à la sous-traitance se confirme, le manque de cohérence interroge.

L'autre interrogation concerne le CCAS, puisqu'une économie de près de 15% touche son fonctionnement. Que recouvre cette économie préoccupante, précisément à un moment où le contexte économique et social est difficile, et où la collectivité devrait plus que jamais s'engager ? Diminution de personnel ? Externalisation de certains services ?

Pour les recettes, en dehors du report d'excédent annoncé du précédent budget, il faut bien admettre que ce sont les familles qui vont être mises à contribution : nous ne reviendrons pas sur la hausse des bases de fiscalité qui touchera les ménages, et constatons que l'évolution prévue de 7.80% du produit des services et du domaine sera en partie à la charge des familles, notamment pour la restauration scolaire.

L'investissement :

Pour les dépenses, nous procédons plutôt à une lecture en creux du document communiqué, puisqu'en matière de travaux structurants ce sont les projets annoncés initialement comme des priorités qui retiennent notre attention, du fait de leur absence. Certes, il y a vos déclarations, mais au-delà du déclaratif nous nous attachons ici au rapport que nous avons sous les yeux. L'écrit, d'une certaine manière vaut toujours engagement. Ainsi, à quel horizon la construction du gymnase est-elle reportée ? La réalisation, même à l'état d'étude, d'une maison de retraite, devenue résidence services médicalisée dans vos propos, n'est même pas mentionnée, alors qu'il s'agit d'une véritable priorité de l'action sociale. Quelle reconversion est-elle en train de se dessiner pour le site des Bormettes et le dossier a-t-il évolué depuis juillet 2008 lorsque vous annonciez un dénouement imminent ? La complexité du dossier, il est vrai, ne peut qu'encourager à la modestie.

Au sujet des travaux d'équipement, nous ferons une remarque sur le projet de renforcement de réseaux ERDF car le parti pris d'en faire supporter le coût à la collectivité nous paraît discutable. Par ailleurs quel est le montant de l'enveloppe prévue pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance ? Nous avons déjà fait part de notre réticence sur ce projet quand vous l'avez évoqué et nous maintenons nos fortes réserves pour plusieurs raisons : tout d'abord, à quel besoin répond l'installation d'un tel système ? Un diagnostic a-t-il été posé sur la délinquance à La Londe ? Si oui, quel est le taux de délinquance que l'on cherche à faire baisser ? Ensuite, l'efficacité d'un tel dispositif est pour le moins contestée : un outil d'aide à l'élucidation des faits parfois, à la prévention, rarement. L'évaluation conduite dans les pays qui avaient beaucoup investi dans ces dispositifs s'est montrée très décevante, et on est en train de les abandonner. Enfin, en matière de fonctionnement, les coûts de maintenance d'un matériel fragile ne sont pas négligeables et d'autre part il est nécessaire de prévoir du personnel pour surveiller les caméras. Pour nous, l'installation d'un tel dispositif ne se justifie autrement que par l'affichage d'une politique sécuritaire.

Quant au financement des dépenses d'investissement, nous ferons une réserve sur les cessions de biens immobiliers. C'est un choix politique et de gestion dont on perçoit bien les finalités, mais qui nous apparaît contestable dans la mesure où sans contrepartie, il risque à terme d'appauvrir la collectivité.

Enfin nos interrogations sont nombreuses sur le contexte inédit, lié à l'intercommunalité, pour l'élaboration de ce budget 2011. Sur la dotation d'intercommunalité, initialement présentée comme une manne financière - elle aussi gelée- quelle part va revenir à la commune? Le seul coût de fonctionnement de la structure (si l'on en juge par ce qui est indiqué au point 4 de l'ordre du jour) ne va-t-il pas être un frein à l'investissement dans des réalisations communes ? Enfin, il n'est question nulle part des ressources fiscales propres de l'intercommunalité. Sur toutes ces questions nous souhaiterions des éclaircissements.

Monsieur Bernard MARTINEZ, Adjoint délégué aux Finances, procède ensuite à une présentation synthétique du document préparatoire au présent débat, qui était joint en annexe de la notice explicative de cette séance du Conseil Municipal.

Il rappelle ainsi que l'élaboration du Budget Primitif 2011 de la Ville, dont l'adoption est prévue lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars prochain, s'inscrira dans le respect des principes déjà mis en œuvre lors de chaque préparation budgétaire, qui se déclinent autour des quatre axes principaux suivants :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- une stabilité de la pression fiscale, et donc aucune augmentation des impôts locaux
- un soutien à l'effort d'équipement, en l'adaptant au mieux à la réalité budgétaire
- une limitation du recours à l'emprunt

S'agissant de la section de fonctionnement, Monsieur MARTINEZ indique que les dépenses et les recettes de cette section pourraient s'équilibrer, à la somme de 16 450 000,00 € environ, ce qui devrait permettre de dégager un virement vers la section d'investissement particulièrement élevé.

Les principales caractéristiques de la dette communale sont ensuite commentées par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances. A cet égard, il convient de noter la baisse sensible de l'endettement par rapport à 2010, qui s'élève désormais à la somme de 882,00 € par habitant.

Enfin, les principales dépenses d'équipement sont détaillées tout comme les ressources permettant leur financement, étant par ailleurs indiqué que le montant de l'emprunt à inscrire dans le BP 2011 n'était pas encore défini à ce stade de l'élaboration du budget.

Monsieur le Maire et Monsieur MARTINEZ précisent également, en réponse aux observations soulevées par Madame CALIZZANO :

- que le débat d'orientations budgétaires doit conserver un caractère « local », et non pas servir de tribune permettant de commenter des mesures ou des politiques conduites au niveau national
- que la mise en œuvre du projet de réalisation du gymnase du collège a été retardée à la suite d'une modification de son implantation, souhaitée par les enseignants concernés
- que les travaux de renforcement des réseaux ERDF, mis partiellement à la charge de la commune, résultent des dispositions de la Loi SRU et qu'il ne s'agit donc pas d'un « choix discutable »
- que les inquiétudes du groupe *Ensemble pour La Londe* au sujet de l'intercommunalité ne sont pas fondées.

Madame Catherine BASCHIERI, Adjointe déléguée aux affaires sociales, souhaite intervenir au sujet des interrogations soulevées par Madame CALIZZANO concernant le Centre Communal d'Action Sociale. Ainsi, elle s'étonne des « inquiétudes » manifestées par la représentante du groupe **ENSEMBLE POUR LA LONDE**.

Elle précise que la baisse du montant de la subvention qui serait versé par la Ville au CCAS, est possible grâce à la constitution d'un excédent de fin d'exercice 2010 particulièrement important, qui permettra d'assurer le maintien des prestations actuellement existantes, mais également le développement de nouvelles activités.

Madame BASCHIERI indique que les mises en concurrence systématiquement engagées lors de toutes les opérations d'achats de prestations ou de fournitures, ainsi qu'une gestion rigoureuse des dépenses et des recettes de la structure, ont permis d'atteindre ces résultats, dont Monsieur GIORDANO, membre du Conseil d'Administration de la structure, a été informé.

Elle ajoute également que les aides aux personnes en difficulté sont traitées par le CCAS, en étroite collaboration avec les associations « le Secours Catholique » et « les Restos du coeur » qui sont particulièrement actives, au niveau local.

* * * *

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la ville, au titre de l'exercice 2011.

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DU PORT – EXERCICE 2011.

Monsieur le Maire expose :

La création, depuis le 1^{er} janvier dernier, de la régie du Port conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2010, a notamment pour conséquence l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget annuel de la structure.

Il va donc s'agir d'effectuer cette formalité pour la première fois ; en l'absence de Monsieur DEPIROU, Adjoint Délégué au Port, je vais donc procéder à une présentation rapide du document qui était joint à la convocation pour cette réunion, et dont vous avez pu ainsi prendre connaissance.

Au préalable, je voudrais vous rappeler que l'élaboration du budget 2011 sera établie avec la reprise anticipée du résultat 2010, qui s'élève à la somme de **647 000,00 €**, en progression d'environ **50 000,00 €** par rapport à l'exercice précédent.

Cette situation démontre que la gestion du Port est donc parfaitement assumée sous le contrôle de mon Adjoint, Monsieur DEPIROU.

Comme vous avez pu le constater, les principales options déclinées dans ce projet de DOB, respectent les principes qui ont fait leurs preuves depuis maintenant trois ans :

- la maîtrise des dépenses d'exploitation
- une optimisation des recettes
- un niveau d'investissement élevé, permettant d'améliorer la qualité des installations mises à disposition des usagers.

La note relative au débat d'orientations budgétaires se présente selon le plan suivant :

1 – La section d'exploitation

2 – La section d'investissement

Il convient tout d'abord de rappeler que le projet de budget primitif 2011 intégrera les résultats de l'exercice 2010, sur la base d'une délibération d'affectation qui devra être adoptée préalablement au vote du budget.

I – LA SECTION D'EXPLOITATION :

■ LES DEPENSES D'EXPLOITATION :

S'agissant des dépenses réelles, qui constituent l'essentiel des charges de cette section, elles devraient s'élever à la somme de **1 650 000,00 €**, correspondant à une variation d'environ **3,60%** par rapport à celles de l'exercice 2010.

► Le chapitre globalisé **011 « Charges à caractère général »** pourrait être affecté d'un crédit de **910 000,00 €**, en progression de **2,90%** par rapport à 2010.

Les dépenses principales imputées sur ce poste concernent l'achat de combustibles, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les locations, l'entretien et les réparations des biens mobiliers et immobiliers, les frais de gardiennage, les assurances et les impôts et taxes.

► Les dépenses de personnel – chapitre 012 – devraient s'élever, quant à elles, à la somme de **673 000,00 €**.

Il convient de noter que ce montant représente moins de **41%** des charges réelles de la section.

Par ailleurs, l'enveloppe consacrée aux renforts saisonniers estivaux est d'environ **75 000,00 €**.

► Les charges financières qui seront inscrites au chapitre 66 du projet de budget vont être égales à **40 775,00 €**, en diminution de plus de **34%** par rapport à la somme prévue en 2010.

► Les opérations d'ordre budgétaires (chapitre 042) devraient, quant à elles, varier sensiblement pour s'établir à **327 000,00 €** environ : il s'agit essentiellement des dépenses d'amortissement des biens renouvelables; le montant correspondant étant transféré en investissement.

► L'évolution la plus importante sera constituée par le « Virement à la section d'investissement » (chapitre 023), qui devrait progresser d'environ **18 %** pour s'établir à environ **937 000,00 €**.

Cette somme, ajoutée à la dotation aux amortissements, constituera la capacité d'autofinancement destinée à la section d'investissement.

■ LES RECETTES D'EXPLOITATION :

Elles seront constituées de deux postes principaux :

► Les produits d'exploitation, regroupés dans le chapitre 70, en progression d'environ **10%** par rapport à 2010, devraient s'élever à **2 090 000,00 €**.

Cette variation sensible trouve son origine dans deux causes principales :

- 2) l'augmentation du prix de revient des carburants, qui entraîne une progression du chiffre d'affaires de la station d'avitaillement
- 3) la remise à niveau tarifaire sur les droits de places, qui a pris effet à compter du 1er janvier 2011, et devrait se traduire par une recette supplémentaire de **80 000,00 €** environ.

► L'excédent reporté 2010, repris par anticipation, d'un montant de **662 354,00 €**; ce montant progresse de plus de **30%** par rapport à celui de 2010, traduisant ainsi les excellents résultats d'exécution du budget de l'exercice précédent.

S'agissant du poste 77 « Produits exceptionnels », une baisse sensible devrait être constatée en 2011 à la suite de la modification des modalités de règlement de la taxe professionnelle, baptisée désormais « Contribution Economique Territoriale ».

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

Selon les projections actuellement en cours dans le cadre de l'élaboration du projet de budget, ces dépenses pourraient s'élever à environ **1 580 000,00 €**, en progression sensible par rapport aux prévisions 2010.

► Cette augmentation tient en partie à la reprise du déficit d'investissement constaté le 31 décembre dernier au niveau de l'article 001 du budget, corollaire de l'inscription par anticipation du résultat en section d'exploitation.

► Les dépenses d'équipement réelles pourraient progresser, quant à elles, de plus de 20%. En effet, un crédit d'environ 885 000,00 € serait nécessaire pour 2011, à répartir entre les chapitres consacrés aux frais d'études, aux acquisitions d'immobilisations et aux travaux.

Il est ainsi prévu :

- des frais d'études pour la réhabilitation de la zone de carénage
- l'acquisition de divers matériels, et notamment le moteur du travelift, les moteurs de la barge
- la réalisation, en travaux, d'opérations de désensablement et de dragage du Maravenne et de la passe d'accès au port

■ **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Ces recettes se composent des trois postes principaux suivants :

- du virement de la section d'exploitation d'une somme d'environ 937 000,00 €
- de la dotation aux amortissements, pour un montant de 325 000,00 €
- de l'affectation en « Réserves » d'un crédit de 293 000,00 €

Il convient également de noter que l'équilibre de cette section devrait être atteint sans le recours à l'emprunt, alors même que le projet de budget va déterminer un programme ambitieux de dépenses d'investissement.

* * *

Monsieur le Maire, après avoir constaté qu'aucun des membres de l'assemblée communale ne souhaite prendre la parole, déclare clos le présent débat d'orientations budgétaires.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Régie du Port, au titre de l'exercice 2011.

**OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – COMPLEMENT.**

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération n°01/2011 en date du 3 février dernier, l'assemblée communale a bien voulu autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2011 de la Commune, différentes dépenses d'investissement pour un montant total de 695 915,00 €.

Il conviendrait de compléter, ce jour, le dispositif figurant dans la délibération initiale, en ajoutant un crédit de 11 000,00 € au niveau de l'opération n°911 se rapportant à la construction du groupe scolaire des Bormettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE
POUR : 22 + 1 P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe -
Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) -
Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame
Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN -
Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER -
Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -
Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.

ABSTENTION : 4 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, Conseillers Municipaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2011 de la Commune et en complément de la délibération susvisée, une dépense d'investissement de 11 000,00 € affectée à l'article 2031 « Frais d'études » de l'opération n°911.

**OBJET : TRANSFERT DE CHARGES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDITERRANEE PORTE DES MAURES -
APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION.**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre du transfert de compétences opéré par la Ville au bénéfice de la Communauté de Communes, la commission compétente (la CLECT) a procédé à l'évaluation des dépenses désormais prises en charge par Méditerranée Porte des Maures, pour chacune des collectivités concernées.

Concernant la Ville de La Londe Les Maures, les charges ainsi transférées s'établissent à la somme de 24 596,79 €, telles que détaillées dans l'annexe ci-jointe.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, l'assemblée communale doit approuver le rapport de la commission qui définit le montant des charges transférées par la Ville à la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,
- **APPROUVE** le rapport de la CLECT et, en conséquence,
- **ARRETE** le montant des charges transférées par la Ville de La Londe Les Maures, à la somme de 24 596,79 € conformément au document ci-annexé.

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 22 + 1 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

CONTRE : 4 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, Conseillers Municipaux.

**OBJET : ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « NATURE EN FÊTE » 2011
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR.**

Mademoiselle Cécile AUGE, 5° Adjointe, expose :

Dans le cadre de la programmation de la manifestation « Nature en fête » 2011, organisée par le service environnement, qui se déroulera du lundi 02 mai au samedi 07 mai 2011 en direction des enfants âgés de 3 à 12 ans, sur le thème de la bio diversité, la Ville sollicite une aide financière auprès du Conseil Général du Var.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 2 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

APPROUVE l'organisation du programme de cette manifestation,

SOLLICITE la participation financière du Conseil général du Var, sous la forme d'une subvention en capital de 5 400,00 euros.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION.

Monsieur Patrick THERET, *Conseiller Municipal*, expose :

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, à verser dans le cadre d'une manifestation de boxe (divers combats, ainsi qu'un championnat de France) dont le déroulement est prévu à La Londe-les-Maures, le 27 mars prochain.

Une somme de 3 000,00 € pourrait être ainsi versée à l'association « **Boxing-club Hyérois** », chargée des modalités d'organisation de ce gala de boxe.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22 + 1 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.

ABSTENTION : 4 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

DECIDE d'accepter la proposition ci-dessus se rapportant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « **Boxing-club Hyérois** ».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

**OBJET : CESSIION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE (ESPACE H.VERNET) - DESIGNATION DU
CESSIONNAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE.) - DESIGNATION DU CESSIIONNAIRE –
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint, expose :

La Commune de la Londe les Maures est propriétaire d'un bien immobilier implanté en centre-Ville, à l'angle de l'avenue Clémenceau et de la rue Salengro, cadastré section BM n°27 pour une superficie de 272 m².

La Ville souhaitant procéder à la vente de ce bien, une estimation a été sollicitée auprès du service de France Domaine. Par avis du 12 octobre dernier, l'administration fiscale a déterminé la valeur vénale de cet immeuble à la somme de **250 000,00 €**.

La société **SPORTIMMO** vient de proposer à la Commune, pour cette propriété, une offre d'achat d'un montant de **280 000,00 €**.

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer sur la vente de ce bien, sur la base des conditions ci-dessus énoncées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE
POUR : 22 + 1 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe -
Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) -
Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame
Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN -
Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER -
Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués -
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.***

CONTRE : 4 + 1P

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent
GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux.***

DECIDE la cession de l'immeuble communal cadastré section BM n°27 au profit de la Société **SPORTIMMO**, ZA de Fontvielle – D 123 – 13 190 ALLAUCH, selon les conditions citées précédemment.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette cession, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Intervention de Monsieur Henri Clerc :

Tout d'abord, sachez Mr le Maire, que nous ne sommes pas opposés par principe à ce que la Ville procède à des arbitrages dans son patrimoine : la logique voudrait néanmoins que les recettes provenant de cessions immobilières soient affectées à la constitution de réserves foncières.

Toutefois, concernant la cession de l'immeuble Horace Vernet à un promoteur, la disparition de la salle d'expo, très bien placée et répondant parfaitement aux besoins des artistes qui y exposent, m'amène à vous poser la question suivante : comment allez vous la remplacer : n'y a-t-il pas moyen d'obliger le promoteur à fournir une surface équivalente dans le RdC de son projet ?

Monsieur le Maire précise qu'il a précisément pensé à ce point, et annonce qu'une surface double de celle du Rez de Chaussée actuel sera rétrocédée à la Ville en pleine propriété.

Monsieur Henri CLERC : Par ailleurs, vous ne faites pas allusion à la procédure de choix de l'acquéreur Sportimmo.

Êtes-vous sûr qu'on ne pouvait obtenir un meilleur prix en consultant d'autres candidats ?

D'autre part et surtout, cet emplacement, avec 3 façades sur rue, est stratégique et symbolique, et il aurait été intéressant de consulter largement, en demandant la fourniture d'esquisses : cela aurait permis de sélectionner le promoteur présentant le meilleur rapport qualité/prix, dans notre ville qui souffre tant de médiocrité architecturale.

Monsieur AUBERT précise que plusieurs promoteurs ont été consultés et qu'il veillera à la qualité du projet; **Monsieur le Maire précise** que la Ville sera particulièrement vigilante sur la qualité architecturale du projet.

Monsieur le Maire note que Monsieur CLERC est très critique par rapport à l'architecture locale.

OBJET : PLAGES DE MIRAMAR ET TAMARIS : RENOUELEMENT DE LA CONCESSION ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE, DEMANDE DE DROIT DE PRIORITÉ À LA COMMUNE ET MISE EN INSTRUCTION DU DOSSIER .

Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la concession des plages de Miramar et Tamaris arrivera à expiration en mars 2012 et que la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 115, prévoit que les concessions de plage sont accordées par priorité aux communes ou groupement de communes, ou après leur avis si elles renoncent à leur priorité, à des personnes publiques ou privées après publicité et mise en concurrence préalable.

Compte tenu de tout l'intérêt que représentent ces plages pour la commune de la Londe, station touristique et balnéaire,

Monsieur Gérard AUBERT, demande au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var son droit de priorité pour la concession des plages naturelles de Miramar et Tamaris et sollicite la mise en instruction réglementaire du dossier, puis ultérieurement (après approbation du projet de concession) la mise à l'enquête publique.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR GÉRARD AUBERT,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 2 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, Conseillers Municipaux.

- DIT que conformément à l'article 115 de la Loi n°2002-276 du 27/02/2002, la commune de la Londe souhaite faire valoir son droit de priorité pour la concession des plages naturelles de Miramar et Tamaris.
- DIT que conformément à l'article 5 du décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, la commune s'engage à transmettre à Monsieur le Préfet un dossier comportant :

- 1 - un plan de situation,
- 2 - un plan d'aménagement de la concession délimitant notamment les espaces réservés à l'implantation d'activités exploitées directement par le concessionnaire ou confiés à des tiers par une convention d'exploitation, les réseaux et les accès,
- 3 - une note exposant les modalités de mise en œuvre des principes énoncés à l'article 2 du décret susvisé et proposant une durée pour la période en dehors de laquelle la plage devra être libre de tout équipement et installation,
- 4 - une note exposant les investissements devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitations annuelle,
- 5 - une note exposant les aménagements prévus pour permettre l'accès sur la plage des personnes handicapées,
- 6 - le dispositif matériel envisagé pour porter à la connaissance du public la concession de plage et les sous traités d'exploitation éventuels.

- DEMANDE que le dossier soit soumis à l'instruction réglementaire,
- DIT que l'assemblée communale devra se prononcer ultérieurement sur l'approbation du projet de concession État/commune et ses annexes et solliciter sa mise à l'enquête publique.

OBJET : DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU TITRE DES SÉJOURS PROPOSÉS PAR L'ODEL VAR.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, rappelle les modalités de la participation communale pour les colonies de vacances et autres séjours proposés par l'ODEL VAR, et précise que l'aide de la Commune, par enfant, ne dépassera pas 50 €/jour ; au-delà, la prise en charge se fera par la famille.

Il est également indiqué que la Commune, tout comme en 2010, ne subventionnera pas les séjours linguistiques.

La grille ci-dessous pourrait être ainsi adoptée, sur la base de celle en vigueur précédemment :

Quotient familial (en euros)	Taux de l'aide communale
*0 - 490	40 %
> 490 - 549	43 %
> 549 - 610	37 %
> 610 - 671	31 %
> 671 - 732	25 %
> 732 - 793	19 %
> 793 - 854	13 %
> 854	7 %

* Pour cette seule tranche de revenus, le Conseil Général du Var accorde une aide supplémentaire de 8 €/jour aux familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 2 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER -

Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -
Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent
GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

DECIDE d'appliquer à compter de l'année 2011, les barèmes indiqués ci-dessus.

**OBJET : INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE
DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.**

Monsieur le MAIRE expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales, ***il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire.***

Monsieur Clerc intervient pour regretter que le tableau récapitulatif fourni aux élus ne comporte
pas les montants des divers contrats cités.

Monsieur le Maire lui répond que ces documents sont à sa disposition, et qu'il peut venir les
consulter en Mairie.

QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DU VAR ET LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES
RELATIVE A LA DISPONIBILITE D'UN SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE PENDANT
SON TEMPS DE TRAVAIL.**

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, donne lecture du projet de convention à intervenir
entre la Commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, relative à la
disponibilité d'un sapeur pompier volontaire pendant son temps de travail.

Il rappelle que ce projet vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité
opérationnelle, de la disponibilité pour la formation et la programmation des gardes des agents de
la commune de La Londe Les Maures par ailleurs Sapeurs Pompiers volontaires au Centre
d'Incendie et de Secours de La Londe Les Maures pendant leur temps de travail.

Entendu l'exposé de Madame Nicole SCHATZKINE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 2 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* -
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame
Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN -
Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER -
Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -
Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent
GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

APPROUVE la convention à intervenir,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer celle-ci.

OBJET : CRÉATIONS D'EMPLOIS D'AGENTS NON TITULAIRES

Sur proposition de Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les créations de postes suivantes :

☐ Service ANIMATION :

1 emploi d'Animateur éducatif/accompagnement périscolaire, à temps complet, pour un besoin saisonnier (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 24 mars 2011.

☐ Service CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

Il a été créé au Conseil Municipal du 03 février 2011 un emploi d'Agent de gestion administrative, à temps non complet, 20 heures hebdomadaires, pour un besoin occasionnel (Indice brut 297 - Indice majoré 295), à compter du 1er avril 2011. Or, en raison des nécessités de service, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le temps de travail de cet emploi et de le porter à 35 heures hebdomadaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 2 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal. Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le dispositif, tel que défini ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER , POUR LA MISE A DISPOSITION DE NAGEURS SAUVETEURS PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET D'AOUT 2011.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune de La Londe Les Maures et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (31, Cité d'Antin – 75009 PARIS) pour la mise à disposition de nageurs sauveteurs (1 chef de poste, 2 adjoints au chef de poste et 9 sauveteurs qualifiés) du 1^{er} juillet au 31 août 2011.

La rémunération sera calculée de la façon suivante :

Chef de poste	IB 398 – IM 362
Adjoint au chef de poste	IB 323 – IM 308
Sauveteur qualifié	IB 310 – IM 300

La Commune versant par ailleurs une subvention de 3 588,00 euros à la SNSM, au titre de l'aide à la formation.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 2 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* -
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame
Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN -
Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER -
Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent
GIORDANO (+1P) – Monsieur Henri CLERC, *Conseillers Municipaux*.

APPROUVE la convention à intervenir avec la SNSM et AUTORISE Monsieur le Maire à signer
celle-ci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45 heures,
Fait à La Londe les Maures, le lundi 07 mars 2011,

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
François de CANSON

